



VILLE DE DIEPPE

Service des loisirs et des installations récréatives Centre aquatique et sportif

Emploi étudiant / Description de poste

Moniteur de sécurité aquatique

SOMMAIRE

Relevant du superviseur des programmes aquatiques, le titulaire du poste planifie, prépare et enseigne des cours de natation aux participants selon leur niveau approprié. Il fournit des commentaires aux participants et/ou aux parents ainsi que des recommandations pour améliorer les performances. Il exerce les fonctions de sauveteur au besoin en veillant à la sécurité de tous les participants à l'intérieur des bassins. Il accomplit également d'autres tâches connexes.

RESPONSABILITÉS

- Planifie, prépare et enseigne les cours aux utilisateurs
- Surveille les activités de baignade, intervient en sauvetage et donne les premiers soins aux utilisateurs
- Fournit des commentaires aux participants et/ou aux parents ainsi que des recommandations pour améliorer les performances
- Signale au superviseur les dangers connus ou potentiels ainsi que les conditions non sécuritaires pour les utilisateurs
- Assure l'application des règlements de sécurité, voit à l'application des règlements d'hygiène dans et autour des bassins
- Participe aux entraînements de service
- Maintient une bonne forme physique et de connaissance pour accomplir le travail
- Complète les formulaires, rapports et toutes autres documentations exigés
- Accomplit toutes autres tâches connexes

EXIGENCES MINIMALES

Éducation

- 10^e année d'études secondaires

Certification

- Certificat de moniteur en sécurité aquatique et un certificat de premiers soins secourisme générale RCR/DEA-C

Expérience

- Niveau d'expérience acceptable auprès de la clientèle visée

Habilités

- Bonne communication écrite et verbale en français et en anglais
- Apte à travailler sous pression, de façon autonome, en équipe et sans supervision soutenue
- Sens inné de la qualité du service à la clientèle
- Aisance à interagir facilement avec les gens
- Bon sens de l'organisation, esprit d'initiative et de bon jugement
- Démonstre des aptitudes de leader
- Dynamique, professionnel et serviable
- Être en bonne forme physique

HORAIRE DE TRAVAIL

Moins de vingt-quatre (24) heures par semaine (flexibles)

RÉMUNÉRATION

Selon la politique A-29 – Embauche du personnel étudiant

DÉBUT DE L'EMPLOI

septembre 2010

La ville de Dieppe se réserve le droit d'exiger une vérification des antécédents judiciaires pour toutes embauches.

Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Révision août 2010 - Service des ressources humaines